

Demande d'autorisation
Manifestation ou Compétition
Sportive sur le Domaine Public

La procédure française d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur la voie publique a été modifiée par le décret n°2017-1279 du 9 août 2017, notamment les articles R. 331-6 et suivants du Code du Sport.

L'organisateur d'une manifestation sportive organisée sur le domaine public devra retourner ce formulaire à la Direction des Sports, dûment complété et accompagné des documents demandés, **2 MOIS** avant la date prévue de celle-ci.

CARACTÉRISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation

Date et lieu de la manifestation

Horaires de la manifestation

Organisateur

Nom de l'association :

Nom – Prénom du Président :

Adresse :

.....

Nom – Prénom de l'Organisateur :

Téléphone(s) : ou

Courriel(s) :@.....
ou@.....

Type de manifestation

<input type="checkbox"/> course pédestre	<input type="checkbox"/> randonnée pédestre	<input type="checkbox"/> randonnée roller
<input type="checkbox"/> course cycliste	<input type="checkbox"/> randonnée cycliste	
<input type="checkbox"/> autre, précisez :		

Lieu(x)

ne concerne que la Commune de Martigues | concerne plusieurs Communes*

Départ : Arrivée :

Liste des communes traversées

.....
.....

* L'organisateur obtiendra auprès des Communes autres que Martigues les autorisations nécessaires au déroulement de la manifestation sur leur territoire

Nombre

De participants : Du public :

Assurance Responsabilité Civile (attestation en cours de validité à joindre)

Police n° : Assureur :

S'agit-il d'une R.C. spécifique à la manifestation : Oui Non

Une R.C. personnelle est-elle exigée pour les participants : Oui Non

Mesures de sécurité mises en place par l'organisateur

• Nécessité de fermer des voies à la circulation : Oui Non

• Nécessité d'interdire le stationnement sur le parcours Oui Non

Nombre de signaleurs mis en place par l'organisation :

(liste et plan de leur positionnement à fournir)

- Rappel : les signaleurs doivent être majeurs et titulaires du permis de conduire.

• Balisage des voies empruntées Oui Non

Mesures de secours mises en place par l'organisateur

• Présence de la Croix Rouge Française Oui Non

• Présence d'autre(s) service(s) d'urgence Oui Non

Si oui, précisez

• Nombre de secouristes présents sur la manifestation :

Pour la manifestation, l'organisateur sollicite

• L'occupation du Domaine Public (parking, place, lieu public...) Oui * Non

du : au

de : h. à h.

• L'installation provisoire de Chapiteaux, Tentes ou Structures Oui * Non

* Si vous avez coché « Oui » au moins une fois, vous devez remplir les imprimés nécessaires à la délivrance des autorisations « d'occupation du domaine public », Annexe 1, et/ou « d'installation provisoire de structures, chapiteaux ou tentes », Annexe 2.

Débit de boissons

- Distribution de boissons à titre gracieux ou onéreux : Oui ** Non

Si oui, catégorie de licence demandée :

** Si vous avez coché « Oui », vous devez ajouter au dossier, une demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire, Annexe 3

AUTORISATION, AVIS et INFORMATION DE LA MANIFESTATION

Relation avec la Sous-Préfecture

Manifestation déclarée en Sous-Préfecture, le

Dossier demande d'autorisation déposé en Sous-Préfecture, le

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- Lettre adressée à Monsieur le Maire de Martigues demandant l'autorisation d'organiser la manifestation
- Plan et Itinéraire détaillé de la manifestation (plan informatisé souhaité)
- Inscription de l'épreuve au calendrier fédéral
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité
- Le cas échéant, la liste des signaleurs indiquant nom, prénom, date et lieu de naissance, références du permis de conduire
- L'imprimé Annexe 1 relatif à l'occupation du domaine public, si nécessaire
(la Direction des Sports le transmettra au Service Réglementation Administrative)
- L'imprimé Annexe 2 accompagné des pièces nécessaires concernant la mise en place provisoire de type « chapiteau », « tente », ou « structure gonflable »
(la Direction des Sports le transmettra au Service Réglementation Administrative)
- L'imprimé Annexe 3 accompagné des pièces nécessaires concernant la demande de débit de boissons temporaire.
(la Direction des Sports le transmettra au Service des Affaires Générales)
- L'imprimé Annexe 4 accompagné des pièces nécessaires concernant l'utilisation exceptionnelle de locaux.
(la Direction des Sports le transmettra au Service Réglementation Administrative)
- Déclaration de manifestation nautique, le cas échéant.

Le

**Signature de l'Organisateur
et cachet**